



Direction de la Communication

Tél. : 04 66 76 70 44

Nous contacter sur www.nimes.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

A renseigner en autant d'imprimés que de lieux de tournage

La demande doit être adressée au moins 1 mois avant le début du tournage et ne vaut en aucun cas accord. L'autorisation sera délivrée par courrier par la Ville.

Informations concernant la production

Raison sociale

Contact :

Interlocuteur technique :

Téléphone / mail :

Genre

Shooting photos

Tournage de film

Prise de vue par drone (*joindre impérativement à la demande la copie du formulaire de déclaration cerfa_15476-02 adressé à la Préfecture*)

Nombre de personnes composant l'équipe :

Nombre, modèle et immatriculation des véhicules techniques :

.....
.....
.....

Matériel de tournage utilisé :

Risques et ampleur des nuisances (bruits, lumière, groupe électrogène etc...)

.....
.....
.....

1. Brève description de la scène motivant l'objet de la demande (préciser s'il s'agit d'une scène nécessitant l'usage d'arme ou d'uniformes):

.....
.....
.....
.....

2. Date et horaires d'occupation du lieu (montage/démontage) :

.....

3. Date et horaires du tournage :

4. Localisation du lieu de tournage :

4.1 Préciser le nom de rue (éventuellement N° de maison ou de bâtiment // photos à l'appui si besoin, être le plus précis possible)

.....
.....

4.2 Spécifier le cas échéant le monument ou espace public :

- Arènes Intérieur¹ Parvis
 Musée de la Romanité Intérieur² Extérieur Jardin Toit terrasse
 Maison Carrée Intérieur¹ Extérieur
 Carré d'Art Intérieur Extérieur
 Jardins de la Fontaine¹ Tour Magne¹ Esplanade Feuchères
 Autres :

*1 : exclusivement pendant les horaires d'ouverture au public
2 : exclusivement en dehors des horaires d'ouverture au public - prestation payant*

5. Demande d'autorisations voiries spécifiques*

Stationnement : voies concernées (n° à préciser) et nombre de places

.....
.....

Fermeture de rue(s) : voies concernées (n° à préciser, déviations envisagées)

.....
.....

**En cas d'acceptation de votre demande, ce type d'autorisation fera l'objet d'un arrêté municipal spécifique (15 jours de délais)*

6. Demandes techniques spécifiques

Besoins en branchements (eau/électricité /stationnement d'un groupe électrogène) :

.....
.....

Autres :

.....
.....

A remplir par les services de la Ville :

Demande n°

Reçue le